

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 janvier 2020

Point sur l'avancement de l'espace multifonctions

Les travaux se poursuivent, les vitres opaques de la cuisine vont être remplacées par des vitres transparentes, les moustiquaires prévues sur ces fenêtres vont être étudiées, le portail empêchant le passage sur le côté du bâtiment va être revu, voire supprimé.

Le conseil prend connaissance de la réponse de monsieur le préfet suite à la demande de révision de la subvention DETR, celle-ci s'élèvera à 100 000 €. Il est déplorable de constater le désengagement de l'Etat et surtout l'incapacité à prendre en compte le fait de réaliser un espace multifonctions pour réduire les dépenses d'investissement et de fonctionnement sur le long terme.

Exécutions budgétaires 2019

Le maire détaille les recettes provenant de la fiscalité et donne les résultats de l'exercice 2019, sensiblement conformes aux prévisions.

Orientations budgétaires 2020

Le maire dresse la liste des travaux qu'il serait nécessaire de prévoir : VMC des vestiaires et lampes du terrain de sports, pilier du portail du cimetière à reprendre, matériel technique... ; les choix seront faits ultérieurement, la priorité étant l'espace multifonctions pour 2020 et 2021.

Création d'un centre de secours Polliat-Curtafond-Confrançon

Mme BECAUD donne le compte-rendu de la réunion du 19 décembre au cours de laquelle a été proposée la création d'un centre d'incendie et de secours à compter du 1^{er} juillet 2020. Sa dénomination (à valider) pourrait être : CIS 3 Logis. Le centre débiterait sans ambulance, elle serait ajoutée par la suite, après une période d'activité. L'effectif s'élève actuellement à 22 sapeurs-pompiers ; afin d'assurer une couverture des risques optimisée, celui-ci devrait s'élever à un nombre situé entre 30 et 40 sapeurs. Chaque mairie restera informée des interventions réalisées sur sa commune.

Le conseil municipal accepte la création d'un CIS à compter du 1^{er} juillet 2020 et autorise le maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Réserves foncières au lieu dit Les Brouilles

Suite à la proposition d'achat faite aux propriétaires de terrains situés aux Brouilles, ceux-ci ne sont pas opposés à la transaction ; le maire et l'EPFL continuent les transactions.

Le conseil municipal réfléchit à l'accès des parcelles agricoles situées à l'arrière du futur terrain de sports.

Dénomination de l'espace multifonctions

Chaque élu donnera ses 3 préférences parmi la liste des dénominations proposée, la décision définitive interviendra ultérieurement.

Compte-rendu du rapport DDEN

Le maire présente le rapport de la visite annuelle de l'école par les Délégués Départementaux de l'Education Nationale.

Information sur la population INSEE

La population légale au 1^{er} janvier 2020 s'élève à 789 habitants.

Questions diverses

Le conseil municipal est informé :

- de la déclaration préalable déposée le 3 décembre 2019 par Mr et Mme Steven CROZET pour la modification d'ouvertures sur leur maison d'habitation sise 970 route du Village
- que le syndicat Veyle Reyssouze Vieux Jonc va réaliser sur le programme 2020 des travaux de réfection du réseau d'alimentation en eau potable sur différents secteurs limitrophes avec la commune de St Martin le Châtel, il conviendra d'étudier les emplacements des poteaux incendie afin de mutualiser la dépense et optimiser les conditions d'utilisation
- que les travaux de l'église ont débuté ce jour
- que suite au départ de Mr BONNAMENT, le poste d'agent technique sera proposé à la personne retenue en seconde position lors des entretiens.